



Union européenne



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

L'EUROPE EN RÉGION



***Règlement intérieur
du Comité de Suivi
des programmes régionaux
européens***

Nouvelle - Aquitaine



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Vu le Règlement (UE) 2021/1060 du 24 juin 2021 du Parlement européen et du Conseil, portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas, notamment les articles 8, 38, 39 et 40 ;

Vu le Règlement (UE) 2021/1058 du 24 juin 2021 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion ;

Vu le Règlement (EU) 2021/1057 du 24 juin 2021 du Parlement européen et du Conseil instituant le Fonds social européen plus (FSE+) et abrogeant le règlement (UE) 1296/2013 ;

Vu le Règlement (UE) 2021/1139 du 7 juillet 2021 du Parlement européen et du Conseil instituant le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture et modifiant le règlement (UE) 2017/1004 ;

Vu le Règlement délégué (UE) 240/2014 du 7 janvier 2014 de la Commission relatif au code de conduite européen sur le partenariat dans le cadre des Fonds Structurels et d'Investissement Européens ;

Vu la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée, notamment son article 78 relatif à la gestion des fonds structurels et d'investissement européens ;

Vu le Décret n° 2021-1884 du 29 décembre 2021 relatif à la gestion des programmes européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes pour la période 2021-2027 ;

Vu le Programme FEDER-FSE+ Nouvelle-Aquitaine adopté par la Commission européenne le [en attente de validation] ;

Vu le Plan stratégique national adopté par la Commission européenne le 31 août 2022 ;

Vu le Programme national Opérationnel du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) adopté par la Commission européenne le 28 juin 2022 ;

Le règlement intérieur du comité de suivi des programmes régionaux européens en Nouvelle-Aquitaine est établi comme suit :

Article 1 : Objet

Un comité de suivi est créé pour assurer le pilotage stratégique des programmes régionaux européens dont la Région Nouvelle-Aquitaine assure la fonction d'autorité de gestion ou d'autorité de gestion déléguée et pour veiller à leur bonne articulation avec les autres programmes mis en œuvre en Région Nouvelle-Aquitaine.

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer les modalités d'organisation et de fonctionnement du comité de suivi des programmes mentionnés à l'article 2.

Ce comité est compétent pour assurer l'ensemble des missions relatives au pilotage des programmes européens régionaux et à leur élaboration pour les périodes 2014-2020, 2021-2027 ainsi que pour l'après 2027.

Article 2 : Composition du comité de suivi

Le comité de suivi est présidé par le président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine en qualité d'autorité de gestion ou d'autorité de gestion déléguée des programmes relevant de sa compétence (ci-après « président du comité de suivi »), à savoir :

- le Programme FEDER-FSE+ Nouvelle-Aquitaine 2021-2027 ;
- le volet régional du Plan Stratégique National 2023-2027, mobilisant des crédits du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;
- la subvention globale du Programme national du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) 2021-2027.

La liste de ses membres est arrêtée conformément aux articles 8 et 39 du règlement (UE) n° 2021/1060 du 24 juin 2021 et figure en annexe au présent règlement intérieur.

Chacun des membres peut être représenté. Chaque institution membre du comité de suivi désigne les personnes habilitées à la représenter lors des consultations et communique leurs coordonnées à l'autorité de gestion, permettant la diffusion des informations et documents nécessaires à l'exercice des missions du comité.

La liste des membres du comité de suivi est publiée sur le site d'information <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr>, et sera actualisée autant que de besoin.

En fonction des points inscrits à l'ordre du jour, des personnes qualifiées sur des thématiques ciblées peuvent être associées aux travaux du comité, sur proposition du président du comité de suivi.

Article 3 : Missions du comité de suivi

Le comité de suivi veille à la qualité de la mise en œuvre des programmes mentionnés à l'article 2.

A cette fin :

3-1 : *s'agissant du Programme régional FEDER-FSE+ Nouvelle-Aquitaine 2021-2027 :*

3-1-1. Le comité de suivi examine :

- a) les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme et dans l'atteinte des valeurs intermédiaires et des valeurs cibles ;
- b) les problèmes ayant une incidence sur la performance du programme et les mesures prises pour y remédier ;
- c) la contribution des programmes à la réponse à apporter aux défis recensés dans les recommandations par pays pertinentes qui sont liées à la mise en œuvre des programmes ;
- d) les éléments de l'évaluation ex ante énumérés à l'article 58, paragraphe 3, et le document de stratégie visé à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement (UE) n° 2021/1060 du 24 juin 2021 ;
- e) les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des évaluations et des synthèses des évaluations, ainsi que les suites données aux constatations ;
- f) la mise en œuvre d'actions de communication et de visibilité ;
- g) les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'opérations d'importance stratégique, le cas échéant ;
- h) le respect des conditions favorisantes et leur application tout au long de la période de programmation ;
- i) les progrès accomplis en ce qui concerne le renforcement des capacités administratives des institutions publiques, des partenaires et des bénéficiaires, le cas échéant ;
- j) les informations relatives à la mise en œuvre de la contribution du programme au programme InvestEU conformément à l'article 14 ou des ressources transférées conformément à l'article 26, le cas échéant, du Règlement (UE) n° 2021/1060 du 24 juin 2021 ;

3-1-2. Le comité de suivi examine et approuve :

- a) la méthode et les critères de sélection des opérations, y compris toute modification qui y est apportée, sans préjudice de l'article 33, paragraphe 3, points b), c) et d) du Règlement (UE) n° 2021/1060 du 24 juin 2021 ; à la demande de la Commission, la méthode et les critères de sélection des opérations, y compris toute modification qui y est apportée, sont soumis à la Commission au moins quinze jours ouvrables avant d'être communiqués au comité de suivi ;
- b) le rapport de performance final ;
- c) le plan d'évaluation et toute modification de celui-ci ;
- d) toute proposition de l'autorité de gestion en vue de la modification du programme ou de transferts, conformément aux articles 24 (paragraphe 5) et 26 du Règlement (UE) n° 2021/1060 du 24 juin 2021.

3-2 : *s'agissant du Plan Stratégique Régional 2023-2027, mobilisant des crédits du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), pour lequel la Région est autorité de gestion déléguée :*

Le comité de suivi examine et approuve les grilles de sélection. Il est informé de l'état d'avancement du programme.

3-3 : *s'agissant de la subvention globale du Programme national du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) 2021-2027, pour lequel la Région est autorité de gestion déléguée :*

Il est informé de l'état d'avancement du programme.

3-4 : Le comité de suivi veille à la bonne articulation et à la complémentarité avec les autres programmes.

A ce titre, il est informé de l'état d'avancement des programmes suivants par le secrétariat du comité de suivi, notamment ceux relevant de la coopération territoriale européenne pour lesquels l'autorité de gestion est autorité nationale :

- Programme transfrontalier Espagne-France-Andorre (POCTEFA) ;
- Programmes de coopération transnationaux Espace Atlantique et Sud-Ouest Européen (SUDOE) ;
- Programme de coopération interrégionale Interreg Europe.

3-5 : Modalités d'information complémentaires

Le comité de suivi sera informé de la mise en œuvre et de l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, dans les projets soutenus.

Il sera notamment informé des cas de plainte ou de détection d'une non-conformité à la Charte, sous réserve du respect des éléments de confidentialité.

L'autorité de gestion communiquera un rapport au comité de suivi au moins une fois par an, dans lequel figureront le nombre de plaintes reçues, leur statut, le nombre de cas de non-respect, les droits fondamentaux concernés, les mesures correctives appliquées, ainsi que les mesures préventives mises en œuvre pour éviter de tels cas à l'avenir.

L'autorité de gestion invitera les membres du comité de suivi à s'exprimer et répondra aux questions éventuelles.

Le comité de suivi peut faire des recommandations à l'autorité de gestion, y compris sur des mesures visant à réduire la charge administrative pour les bénéficiaires.

Article 4 : Attributions du comité de suivi

L'exercice des attributions du comité de suivi s'effectue par les membres réunis en présentiel lors d'assemblées plénières ou sous forme dématérialisée lors de consultations écrites.

En cas de désaccord du partenariat, le président du comité de suivi met en œuvre les moyens appropriés nécessaires à l'exercice des attributions du comité pour les programmes relevant de sa compétence.

La Commission européenne participe aux travaux du comité avec voix consultative.

Article 5 : Organisation et fonctionnement du comité de suivi

Afin que le comité de suivi puisse assurer ses missions, les dispositions suivantes sont arrêtées :

5.1 - Convocation du comité de suivi, fréquence et nature des réunions

Le comité de suivi est convoqué à l'initiative de son président au moins deux semaines avant la date prévue.

Le comité de suivi se réunit au moins une fois par an en séance plénière.

Dans l'intervalle, entre deux réunions du comité de suivi, le président peut, à son initiative ou à la demande de la Commission européenne, consulter ses membres par écrit, pendant une durée de 10 jours ouvrables à compter de la date d'envoi

du courrier de consultation. Ce délai pourra, le cas échéant, être réduit dans des cas dûment justifiés.

Chaque réunion en séance plénière pourra être précédée de réunions techniques préparatoires.

Les réunions du comité de suivi, en assemblée plénière, donneront lieu à des comptes rendus mis à disposition des membres du comité de suivi, dans un délai maximum d'un mois à compter de la date du comité de suivi.

Les réunions techniques et du comité de suivi pourront, le cas échéant, se tenir en visioconférence.

A l'issue d'une période de 15 jours calendaires à dater de la mise en ligne du compte rendu, celui-ci sera approuvé en l'absence de commentaires reçus.

Pour assurer la transparence des décisions du comité de suivi, les comptes rendus validés seront accessibles au grand public via le site d'information :

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr>

5.2 - Ordre du jour et secrétariat du comité de suivi

L'ordre du jour du comité de suivi est fixé à l'initiative de son président et, le cas échéant, sur proposition des membres.

Le secrétariat du comité de suivi est assuré par le Pôle Europe et international de la Région Nouvelle-Aquitaine. Il est responsable de l'organisation matérielle, de l'élaboration des ordres du jour, de l'ensemble des documents préparatoires ainsi que des comptes rendus des réunions.

L'ordre du jour et les documents nécessaires aux travaux du comité de suivi en réunion plénière sont mis à disposition par le secrétariat aux membres du comité, en règle générale 10 jours ouvrables avant la date de la réunion.

Article 6 : Mise en œuvre des décisions – Droit de vote

Conformément à l'article 39 du Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021, tout membre du comité de suivi dispose d'une voix.

Les modalités de l'exercice du droit de vote sont annexées au présent règlement intérieur et s'appliquent aux dispositions de l'article 3-1-2 et de l'article 3.2.

Article 7 : Dispositions en matière de conflits d'intérêts applicables aux partenaires

En application des dispositions de l'article 38 du Règlement (UE) n° 2021/1060 du 24 juin 2021, les membres du comité de suivi sont tenus à une obligation d'impartialité dans l'exercice de leurs missions. Ils ne prennent pas part au débat

et au vote concernant le contenu d'appels à projets, le lancement de travaux de suivi et d'évaluation ou la validation des résultats obtenus pour lesquels il y aurait un risque de conflit d'intérêts.

Si un tel risque existe, le membre du comité de suivi a l'obligation de le signaler à l'autorité de gestion.

Dans le cas où un avis rendu par un membre du comité de suivi peut être de nature à enfreindre la règle d'impartialité, l'autorité de gestion se réserve la possibilité de prendre toutes dispositions requises pour prévenir d'éventuels risques de conflits d'intérêts, conformément à la stratégie de lutte anti-fraude mise en place par la Commission européenne.

Article 8 : Indemnisation

Chaque membre assume les charges liées à sa participation au comité de suivi.

Article 9 : Modification du règlement intérieur

Le comité de suivi sera consulté préalablement à toute modification du présent règlement à l'initiative de son président.

ANNEXE 1

Modalités d'exercice du droit de vote aux membres du Comité de suivi inter-fonds des Programmes européens 2021-2027 – Région Nouvelle-Aquitaine

Conformément à l'article 39 du Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021, tout membre du comité de suivi dispose d'une voix.

Le droit de vote s'applique aux dispositions de l'article 3-1-2 et de l'article 3.2 du présent règlement intérieur.

Il appartient à chaque structure partenaire de désigner ses représentants (1 titulaire et 1 suppléant-e) et d'en communiquer l'identité à l'autorité de gestion.

Seuls ces représentants, à l'exclusion de tout autre, auront la possibilité d'exprimer un vote au nom de leur structure.

Le droit de vote s'exercera lors de comités de suivi organisés par voie de consultation écrite, via l'espace partenaires <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/>

Le vote s'effectue selon la règle de la majorité absolue, sans nécessité de quorum.

3 choix seront proposés : Pour – Contre – Abstention.

Dans l'hypothèse d'un vote « contre », le partenaire devra motiver son choix pour permettre la prise en compte éventuelle de son appréciation par l'autorité de gestion.

Pour les structures ne prenant pas part au vote (ou s'abstenant), leur silence vaudra acceptation des propositions.

En cas de rejet d'une proposition suite à un vote majoritairement défavorable, l'autorité de gestion organisera un nouveau vote avec recherche de consensus et arbitrage si nécessaire.

Chaque session de votation fera systématiquement l'objet d'un compte rendu.

L'autorité de gestion pourra, le cas échéant, retirer de la liste des membres du comité de suivi, le ou les partenaires pour lesquels serait constatée une absence récurrente de participation aux opérations de vote.

ANNEXE 2

Liste des membres du Comité de suivi des Programmes européens Région Nouvelle-Aquitaine

Autorités européennes

Commission européenne (CE)
Banque Européenne d'Investissement (BEI)
Fonds Européen d'Investissement (FEI)
Membres du comité des régions
Députés européens

Autorités nationales

Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)
Banque Publique d'Investissement (BPI)
Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)

Autorités régionales/Représentations nationales au plan local

Agence régionale de santé (ARS)
Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) - Pôle politique de cohésion européenne
Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) - Commissariat de Massif Central
Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) - Commissariat de Massif des Pyrénées
Banque de France
Caisse des Dépôts
Chambre régionale des comptes (CRC)
Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
Conseil économique, social et environnemental régional (CESER)
Conseil régional Nouvelle-Aquitaine (CRNA)
Délégations académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC)
Défenseur des Droits Nouvelle-Aquitaine
Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI)
Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS Nouvelle-Aquitaine)
Direction interdépartementale des routes Atlantique (DIRA)
Direction Interregionale de la Mer Sud-Atlantique (DIRMSA)
Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Sud-Ouest
Direction interrégionale aux restructurations de la Défense (DIRD)
Direction régionale des Finances Publiques (DRFIP)

Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE)
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Nouvelle-Aquitaine (DRAAF)
Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement Nouvelle-Aquitaine (DREAL)
Délégation régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et
aux Sports Nouvelle-Aquitaine (DRAJES)
Direction régionale des services pénitenciers (DRSP)
Fédération Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes
et des Familles de Nouvelle-Aquitaine (CIDFF)
Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
Rectorats de Bordeaux, Limoges et Poitiers
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR)

Autorités départementales

Conseils départementaux (CD)
Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection
des populations (DDCSPP)
Directions départementales de la protection des populations (DDPP)
Directions départementales des finances publiques (DDFIP) de la Vienne
et de la Haute-Vienne
Directions départementales des territoires (DDT)
Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM)
Préfectures des départements de Nouvelle-Aquitaine

Autorités urbaines

Métropoles
Communautés urbaines
Communautés d'agglomérations

Autres

Associations des maires
Agence Publique de Gestion Locale 64
Agences techniques départementales (ATD)

GAL/GALPA

Groupes d'action locale (GAL)
Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture (GALPA)

Pôles de compétitivité

Aerospace Valley
AGRI Sud-Ouest Innovation
AGROPOLE
ALPHA Route des lasers
AVENIA
Conception, production et intégration de systèmes mécaniques
intelligents (CIMES - VIAMECA/MBI)

COSMETIC VALLEY
EUROBIOMED (cancer bio santé)
ID4CAR (IDFORCAR)
Pôle européen de la céramique
POLYMERIS (Elastopole)
S2E2
XYLOFUTUR

Clusters

Aquitaine Chimie Durable (ACD)
Alliance Innovation Santé Nouvelle-Aquitaine (ALLIS-NA)
AQUI O Thermes
AQUITAINE ROBOTICS
Association limousine des professionnels des technologies
de l'information et de la communication (ALIPTIC)
ATLANTIC CLUSTER
CALYXIS (Projet SANHOMA)
Cluster Eco Habitat
Cluster Machinisme
Cluster TIC Santé
Cluster Uztartu
DIGITAL AQUITAINE
ENERGIE STOCKAGE
FIBOIS LANDES
FIBOIS Nouvelle-Aquitaine
INNO'VIN BORDEAUX AQUITAINE (Biocontrôle et biosolution)
LAINAMAC
MACHINISME AGRICOLE (AGRINOV)
MECANIC VALLEE
NAOS Nouvelle-Aquitaine
NUMEUM
ODEYS
POLE ALIMENT SANTE
POLE ENVIRONNEMENT LIMOGES
Réseau des professionnels du numérique et de l'image (SPN)
RESO'CUIR
SOLTENA
SPIRIT VALLEY

Acteurs économiques

ACTALIA
Agence de développement et d'innovation de la Nouvelle-Aquitaine (ADI)
Agir durablement en santé Nouvelle-Aquitaine (ADSNA)
Agence de l'alimentation Nouvelle-Aquitaine (AANA)
Aliénor Transfert
Association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes (AQUIBEV)
Association Nouvelle-Aquitaine Technopoles (NAT)

Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)
Association Promotion Habillement Ouest (APHO)
AGEFOS PME
Agence régionale de développement et d'innovation (ADIALPC)
Aquti Gestion - Fonds d'investissement en Aquitaine
Association régionale des industries alimentaires (ARIA)
ATLANPACK
Bordeaux Négoce
Centre d'Etude Technique Environnemental et Forestier
(CETEF Nouvelle-Aquitaine)
Centre des Ressources pour les Groupements d'Employeurs (CRGE)
Centre régional de la propriété forestière (CRPF Nouvelle-Aquitaine)
Centre technique régional de la consommation (CTRC)
Chantier Ecole Nouvelle-Aquitaine
Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins Gironde
(CRPMEM)
Comité interdépartemental des Pêches maritimes et des élevages
marins Pyrénées atlantiques/Landes (CIDPMEM 64-40)
Comité Régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine (CRT)
Comités régionaux de la conchyliculture (CRC)
Coop de France Nouvelle Aquitaine
Entreprise Europe Sud-Ouest (EEN)
Etablissements publics gestionnaires de plates-formes portuaires
Fédération des coopératives viticoles d'aquitaine
France Chimie Nouvelle-Aquitaine
Initiative Nouvelle-Aquitaine
Insertion par l'Activité Economique (INAE)
Institut National du Design Packaging (INDP)
Institut Régional de Développement Industriel (IRDI)
Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA)
LUMIBIRD
Mission des offices de tourisme Nouvelle-Aquitaine
Mode Grand Ouest
Nouvelle-Aquitaine Co-Investissement
Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Nouvelle-Aquitaine Technopoles
Organisation de producteurs (Cotinière)
Organisation de producteurs (FROM Sud Ouest)
Pôle des Eco Industries
Port de la Cotinière
Port de pêche de La Rochelle
Port de pêche de Royan (régie)
Réseau entreprendre Limousin
Réseau initiative
SIAGI (société de caution mutuelle pour les petites entreprises)
SNCF
Société d'Accélération du Transfert de technologies (SATT) Aquitaine
Syndicat Mixte Port de pêche de La Rochelle

Tabac Adour Garonne
Transtech
Union française des industries pétrolières (UFIP)
Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT)
UR Scop Nouvelle-Aquitaine

Chambres et représentations professionnelles et syndicales

Syndicats et organisations patronales
Chambres d'agriculture
Chambres de commerce et d'industrie (CCI)
Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)
Chambres de métiers et d' l'artisanat (CMA)

Environnement-Urbanisme-Habitat

Agence de l'eau Adour-Garonne
Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
Agence d'urbanisme atlantique et Pyrénées (AUDAP)
Agence d'urbanisme de Bordeaux métropole Aquitaine (A'URBA)
Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)
Agence Régionale d'Evaluation Environnement et Climat Poitou-Charentes (AREC)
Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARBNA)
Agroforesterie
AIRVOL/ARPALM
AROLIM-URHIm en Nouvelle-Aquitaine
Association des Entrepreneurs de Travaux Forestiers Nouvelle-Aquitaine (ETF)
Association pour la gestion de la Réserve Naturelle de la frayère d'alose
Association pour la Réserve Naturelle Géologique de Saucats-La Brède
Association Régionale de Défense des Forêts Contre l'Incendie (ARDFCI)
Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Nouvelle-Aquitaine (ARP-NA)
Association Régionale des Organismes Sociaux pour l'Habitat (AROSHA)
ATMO Nouvelle-Aquitaine
Biharko Lurraren Elkartea (BLE)
Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vallée de la Garonne (CLE du SAGE)
Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA)
Conservatoire régional d'espaces naturels (CREN)
Conservatoire du littoral
Coopérative forestière ALLIANCE FORETS BOIS
Coopérative forestière Bourgogne Limousin

Entente de la Vallée du Lot
Etablissement Public du Marais Poitevin (EPMP)
Etablissement Public Foncier (EPF)
Etablissements Publics Territoriaux des Bassins (EPTB) de la Dordogne, Vienne, Loire, Charente, Sèvre Nantaise
Euskal Herriko Laborantza Ganbara (EHLG)
Fédération régionale de pêche et de protection des milieux aquatiques
Fédération des Industries du Bois Nouvelle-Aquitaine (FIBNA)
Fédération des Sociétés pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest
Fédération des Syndicats de forestiers privés (FRANSYLVA)
Fédération Française du Bâtiment (FFB)
Fédération Française du Paysage (FFP)
Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique de la Nouvelle-Aquitaine (FRAB)
Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural en Poitou-Charentes (FR CIVAM)
Fédération Régionale des Syndicats Caprins (FRESYCA)
Fédération Régionale des Chasseurs de Nouvelle Aquitaine
France Douglas
France Nature Environnement (FNE)
GEREPI (Association de gestion de la réserve naturelle du Pinail)
Groupements d'intérêt public (GIP)
Graine Nouvelle-Aquitaine et Poitou-Charentes
Groupement de Défense Sanitaire Aquacole d'Aquitaine (GDSA)
Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale (InPACT)
Institut Formation Recherche Education à l'Environnement (IFREE)
Institution Adour
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN)
Interbio Nouvelle-Aquitaine
Inter Réseaux des Professionnels du Développement Social Urbain (IRDSU)
Ligue pour la protection des oiseaux
Maison de la Forêt
Migrateurs Garonne Dordogne Charente Seudre (MIGADO)
MIGRADOUR Poissons migrateurs
Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine
Nature environnement 17
Office Français de la Biodiversité (OFB)
Office National des Forêts (ONF)
Parcs Naturels Régionaux
Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine (PQNA)
Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine
Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Nouvelle-Aquitaine
Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature en Lot-et-Garonne (SEPANLOG)
Solidaire pour l'habitat (SOLIHA)
Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest

Syndicat mixte d'accompagnement du SAGE de la Seudre (SAGE Seudre)
Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de la Garonne
Syndicats Mixtes de Gestion des Milieux Naturels des Landes - RNN Marais d'Orx, RNN Etang noir, réserve d'Arjuzanx
Syndicat mixte de la vallée du Thouet (SAGE Thouet)
Syndicat mixte des bassins versants des lacs du Born (SAGE étangs littoraux Born et Buch)
Syndicat mixte pour le développement de l'estuaire de la Gironde UNISYLVA
Union des Industries de Transformation du Bois
Union des marais Atlantiques
Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives Environnement (URCPIE)
Union Régionale des Communes forestières (URCOFOR)
Union Régionale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)
Union Régionale Hlm en Nouvelle-Aquitaine (URHLMNA)
Union sociale pour l'habitat (USHA)

Emploi-Education-Insertion-social

Association d'aide à la personne (ADMR)
Association pour le Développement des stratégies d'insertion de Technowest (ADSI Technowest)
AEROCAMPUS Aquitaine
AGAPE (Association de Gestion et d'Appui aux Projets Européens)
Agence ERASMUS
Agence Nationale pour la Formation Professionnelle pour Adultes (AFPA)
Alliance pour l'insertion de l'emploi en Nouvelle-Aquitaine (ALIENA)
Association de formation et d'information des paysans ruraux en Poitou-Charentes (AFIPAR)
Association régionale des directeurs de CFA (ARDIR)
Association régionale des missions locales Nouvelle-Aquitaine (ARML)
Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT)
Agence Validation Insertion Formation (AGEVIF)
Aliance Territoires
Association des Paralysés de France Direction régionale (APF)
Association intermédiaire pour l'emploi (ASPE) Bordeaux
Association culturelle et éducative
Association du Lien Interculturel Familial et Social (ALIFS)
Association Territoires et Innovation Sociale (ATIS)
Association Valentin Haüy (AVH)
Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde
Bordeaux Sciences Agro
Caisse d'Allocations Familiales Nouvelle-Aquitaine (CAF)
CAPEB Nouvelle-Aquitaine
CANOPE

Cap Emploi
Cap métiers Nouvelle-Aquitaine
CAP SCIENCES
Centre de Ressources contre l'illettrisme (CRCI)
Centre Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
Centre régional information jeunesse Nouvelle-Aquitaine (CRIJNA)
CHEOPS (Spécialiste des infrastructures informatiques sécurisées)
Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)
CLAP SUD OUEST
Club des grandes écoles de Nouvelle-Aquitaine
Comité régional GEIQ Nouvelle Aquitaine
Communauté d'universités et établissements d'Aquitaine (COMUE)
Constructys Nouvelle-Aquitaine
Comité Paritaire Interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (COPAREF)
Comité régional Olympique et sportif (CROS)
Coopérative des tiers lieux
Croix Rouge Française - Délégation Nouvelle-Aquitaine
CROUS Nouvelle-Aquitaine, de Limoges, de Poitiers
Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aéronautique (ENSMA)
EMMAUS
Ecole Nationale d'Industrie Laitière et des Industries Agroalimentaires (ENILIA)/Ecole Nationale Supérieure de Meunerie et des Industries Céréalières (ENSMIC)
Espace Mendès France
Fédération des centres sociaux et socioculturels du Périgord
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves de la Gironde (FCPE)
Fédération Formation Professionnelle (FFP)
Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH)
Fédération Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Nouvelle-Aquitaine
Fédération Régionale des Familles Rurales Nouvelle-Aquitaine
Fédération Régionale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (MFR) Nouvelle-Aquitaine
France Active Nouvelle-Aquitaine
Insertion Emploi Béarn Adour (Mission Locale et PLIE)
Institut Cervantes
Institut Polytechnique de Bordeaux (IPB)
Institut régional du travail social (IRTS)
INSUP Formation
Lacq Odyssée
LE LABA (pôle de compétences spécialisé dans les financements européens)
Les acteurs de la compétence
Les restaurants du cœur
Ligue de l'enseignement Nouvelle-Aquitaine
Maison régionale des sports
Missions locales

Opérateur de Compétences (OPCO) pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires (OCAPIAT)
Opérateurs de compétences (OPCO)
Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)
Pôle Emploi
Pôle territorial de coopération économique (PTCE) Sud Aquitaine
Réseau des établissements agricoles Nouvelle-Aquitaine (REANA)
Récréasciences
Relais Europe Direct Charente
Science Odysée Pau
Sciences Po Bordeaux
Secours catholique
Secours Populaire - Fédération de la Gironde
Sud Education Aquitaine
Transition Pro
Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (UIMM)
Union Nationale des Amis et Familles de Malades mentaux (UNAFAM)
Union régionale des associations familiales (URAF) Nouvelle-Aquitaine
Union Régionale des fédérations des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)
Union Régionale des Entreprises d'Insertion (UREI)
Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie Nouvelle Aquitaine (UMIHNA)
Union Régionale des Fédérations des Centres Sociaux en Aquitaine (URFCS)
Union régionale des organismes de formation en Nouvelle-Aquitaine (UROFA)
Union régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS)
Union régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (URAPEI - UREI)
Universités de Bordeaux, Pau, La Rochelle, Poitiers, Limoges
VIVEA

Recherche

ACTIA
Agence nationale de la recherche (ANR)
APESA Innovation
ASTREDHOR Sud-Ouest GIE Fleurs et Plantes
Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)
Centre Aquitain des Technologies de l'Information et Electroniques (CATIE)
Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
Centre d'études scientifiques et techniques d'Aquitaine (CESTA)
Centre de recherche et d'expérimentation de la filière fruits et légumes (INVENIO)
Centre de Transfert de Technologies Céramiques (CTTC)
Centre de Valorisation des Agro-ressources (CVA)

Centre d'Ingénierie en Traitements et Revêtements de surface Avancés (CITRA)
Centre d'Ingénierie des Systèmes en Télécommunications, Electromagnétisme et Electronique (CISTEME)
Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
Centres de Recherche d'Innovation et Transfert de Technologie (CRITT)
Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et l'Environnement (CAPENA)
Centre technologique Nouvelle-Aquitaine composites et matériaux avancés (CANOE)
Ellyx SCOP
Groupe de recherche en économie théorique et appliquée (GRETHA) - CNRS
Institut de la Filtration et des Techniques Séparatives (IFTS)
Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER)
Institut Français des Sciences et Technologie des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux (IFFSTAR)
Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)
Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)
Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)
Institut des corps gras (ITERG)
Institut pour la transition énergétique (NOBATEK)
Nouvelle-Aquitaine Culture Scientifique, Technique et Industrielle (NACSTI)
Groupement de Coopération Sanitaire (3 CHU) NOVA
Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales (ONERA)
PROPULS - Plateforme accélération Usine du Futur - PFANA (Compositadour, CEA tech, Tecnalia, CETIM)
RESCOLL
TIPEE - Plateforme Technique Bâtiment Durable

Numérique

Agence landaise pour l'informatique (ALPI)
Charente numérique
DORSAL
French TECH
Gironde numérique
La fibre 64
Périgord numérique
Solutions numériques territoriales innovantes (SOLURIS)
SPL NATHD
Syndicat d'équipement des communes des Landes (SYDEC)
Syndicat Lot-et-Garonne Numérique

Energie

Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France
Association technique énergie environnement (ATEE)
Enerplan
Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze

Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres
Syndicat départemental des énergies de la Creuse
Syndicat Energies Haute-Vienne
Syndicat de la Diège
Syndicat départemental d'électricité et d'énergie de Lot-et-Garonne
Syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente
Syndicat départemental d'Electrification de l'Equipement Rural de la Charente-Maritime
Syndicat d'équipement des communes des Landes
Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde
Syndicat Energies Vienne
Syndicat départemental d'énergies de la Dordogne
Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques
Syndicat des énergies renouvelables

Filières agricoles/agro-alimentaires

Association de développement de l'apiculture en Nouvelle-Aquitaine (ADANA)
COREFI BV
Interprofession bovin et viande Nouvelle-Aquitaine (INTERBEV NA)
Bureau Interprofessionnel du Lait de Chèvre de Poitou-Charentes et Pays de la Loire (BRILAC)
PROPULSO
Interpro des fruits et légumes frais (INTERFEL)
INVENIO / CIREF
Association collaborative de production, d'expérimentation et de références légumières (ACPEL)
Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL)
FREDON
ASTREDHOR SUD-OUEST GIE FLEURS ET PLANTES
Comité Interprofessionnel des Palmipèdes à Foie Gras
Association Régionale de la Filière Palmipède à Foie Gras (ARPALM)
Interprofession Porcine (INPAQ)
AIRVOL
Association régionale ovine Nouvelle-Aquitaine (ARONA)
Centre Interrégional d'Information et de Recherche en Production Ovine (CIIRPO)
Fédération Régionale des Groupements de Défense sanitaire (FRGDS)

Divers

Agence de Service et de Paiement (ASP)
Agence du livre, cinéma et audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine (ALCA)
Centres d'Informations Europe Direct (CIED)
Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) Nouvelle-Aquitaine/Maison de l'économie créative et de la culture (MECA)
Institut National du Design Packaging (INDP)
Réseau Europe Direct/Maisons de l'Europe
Organismes de consommation

PROJET